

ACCÈS

Gare ferroviaire la plus proche:
gare "Centrale"

Métro:
"Porte de Namur"
sortie "rue de Namur"

Bus:
Porte de Namur ou
Place Royale

Trams:
Place Royale



Ministère des Affaires étrangères

Direction des Archives
Rue des Petits Carmes 15
1000 - Bruxelles

☎ Mlle PEEMANS - 0032 2 501 81 01

Fax: 0032 2 501 38 57

e.mail: archives@diplobel.fed.be



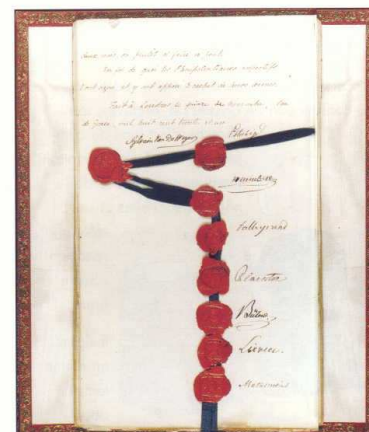
.be
BELGIQUE

ROYAUME DE BELGIQUE

Ministère des Affaires étrangères,
du Commerce extérieur et
de la Coopération internationale

LES ARCHIVES

Renseignements pratiques



Traité de paix entre la Belgique et les cinq
grandes Puissances concernant la formation et la
reconnaissance de la Belgique, signé à Londres,
le 15 novembre 1831.

POUR CONSULTER LES ARCHIVES

- Tout chercheur est tenu d'introduire une demande écrite (par voie postale, fax, e-mail) précisant le thème, la période et le but scientifique de sa recherche.
- Sur cette base, le personnel scientifique et technique du service élabore la liste des "pistes" à suivre et en assure le suivi en salle de lecture.

Comment s'inscrire?

Lors de sa première venue en vue de la consultation de dossiers d'archives, tout chercheur est tenu de compléter une fiche d'inscription mentionnant ses coordonnées personnelles et ses références scientifiques.



Il signe en même temps pour accord

avec le règlement d'ordre intérieur régissant la procédure de consultation dans son ensemble.

LE TRAVAIL EN SALLE DE LECTURE



- Les chercheurs sont responsables de la bonne conservation des documents dont ils reçoivent la communication.
- Toute infraction aux dispositions du règlement d'ordre intérieur entraîne le refus de toute consultation ultérieure.
- Pour mener à bien son travail, le chercheur dispose en salle soit de son matériel pour prise de notes manuscrites soit d'un P.C. portable. Tout autre matériel et effets personnels sont déposés dans le local vestiaire du service.
- Le travail en salle s'effectue sous contrôle d'une caméra de surveillance interne au service.
- Tout renseignement à caractère scientifique et / ou pratique peut être obtenu auprès du personnel du service, toujours disponible à cette fin.

L'ACCUEIL DE NOS VISITEURS

Heures d'ouverture

La salle de lecture est ouverte du lundi au vendredi de 9h. à 16h.

Entre 12h et 14h, une permanence garantit l'entrée et la sortie de nos visiteurs travaillant en salle de lecture.



Périodes de fermeture

- Entre Noël et Nouvel an.
- Autres éventuelles périodes: Toujours dûment signalées à l'avance.

NOUS RENDONS SERVICE...

Les photocopies sont assurées par les agents du service, sur base d'un formulaire de demande et d'autorisation dûment complété par le chercheur.

